### FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



### **ACID NEP I**

### **Section 1. Identification**

Identificateur de produit

Autres moyens d'identification

: ACID NEP I

: Non disponible.

Type de produit

: Liquide.

Information sur la dilution du

produit

: 0.5 à 2.0%

**Utilisations identifiées** 

: Nettoyant acide peumoussant.

Fournisseur/Fabriquant

: OmniChem 12205 April St Montréal, Québec Canada H1B 5M3 Tél : 1-(514) 645-6199 Fax : 1-(514) 645-6299

Courriel: info@omnichem.ca

: CANUTEC: +1-613-996-6666 ou \*666 (cellulaire)

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service)

## Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance

ou du mélange

: CORROSION CUTANÉE - Catégorie 1A LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1

Produit à la DILLUTION RECOMMANDÉE

: CORROSION CUTANÉE - Catégorie 1A LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie

Éléments d'étiquetage SGH Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger

: H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

**Prévention** 

: P280 - Porter des gants de protection. Porter une protection oculaire oufaciale.

Porter des vêtements de protection.

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.



### Section 2. Identification des dangers

Intervention

: P304 + P340 + P310 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à

l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler

immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P301 + P310 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 + P363 + P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou

les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Appeler immédiatement un

CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P305 + P351 + P338 + P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer

avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un

CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

**Stockage** : Entreposer dans un endroit approprié.

Élimination : P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales,

régionales, nationales et internationales.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification /DSNCA/ DPNCA : Aucun connu

#### Produit à la DILLUTION RECOMMANDÉE

Déclaration sur la sécurité

Prévention : P280 - Porter des gants de protection. Porter une protection oculaire oufaciale.

Porter des vêtements de protection.

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Intervention : P304 + P340 + P310 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à

l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler

immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P301 + P310 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 + P363 + P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou

les cheveux): Enlevés immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Appeler immédiatement un

CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P305 + P351 + P338 + P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer

avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un

CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

Stockage .: Entreposer dans un endroit approprié.

## Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation : Mélange

Autres moyens : Non disponible.

d'identification

Numéro CAS / autres identificateurs uniques

Numéro CAS : Non applicable.

Code du produit : Non disponible.

| Nom des ingrédients | % (p/p) | Numéro CAS |
|---------------------|---------|------------|
| Acide nitrique      | 30 - 60 | 7697-37-2  |
| Acide phosphorique  | 1 - 5   | 7664-38-2  |
|                     |         |            |

#### Produit à la DILLUTION RECOMMANDÉE

Déclaration sur la sécurité : Aucun effet important ou danger critique connu.



## Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section. Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

### Section 4. Premiers soins

#### Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux

: Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 20 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin.

**Inhalation** 

: Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

#### Contact avec la peau

: Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver la peau contaminée à l'eau et au savon. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 20 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

#### Ingestion

: Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu.

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

#### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque de graves lésions des yeux.

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Provoque de gravesbrûlures.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit :

Douleur Larmoiement Rougeur

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : douleur ou

irritation rougeur

la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : douleurs stomacale.



### **Section 4. Premiers soins**

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

#### Note au médecin traitant

Traitements particuliers
Protection des sauveteurs

- : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- : Pas de traitement particulier.
- : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

#### Produit à la DILLUTION RECOMMANDÉE

Contact avec les yeux

: Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 20 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin.

Inhalation

Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Contact avec la peau

: Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver la peau contaminée à l'eau et au savon. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 20 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

Ingestion

Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu.

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Voir Information toxicologique (section 11)

## Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

**Moyens d'extinction** 

Agents extincteurs appropriés

Agents extincteurs inappropriés

Dangers spécifiques du produit

Produit de décomposition thermique dangereux

: Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

: Aucun connu.

: Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: oxydes d'azote oxydes de phosphore



### Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

: Aucune mesure spéciale n'est requise.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

## Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences

: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Intervenants en cas d'urgence

: Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Précautions environnementales

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

#### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettovage

Petit déversement

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

**Grand déversement** 

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). La substance déversée peut être neutralisée avec du carbonate de sodium, du bicarbonate de sodium ou de l'hydroxyde de sodium. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota: Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

#### Produit à la DILLUTION RECOMMANDÉE

Pour le personnel non affecté aux urgences

: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Intervenants en cas d'urgence

: Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Précautions environnementales

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les



## Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). La substance déversée peut être neutralisée avec du carbonate de sodium, du bicarbonate de sodium ou de l'hydroxyde de sodium. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota: Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

### Section 7. Manutention et stockage

#### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mesures de protection

Conseils sur l'hygiène générale au travail

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le contenant d'origine ou dans un autre contenant de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir à l'écart des bases. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur. : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Consulter également la

Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

: Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder dans un endroit approprié. Séparer des bases. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

#### Produit à la DILLUTION RECOMMANDÉE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le contenant d'origine ou dans un autre contenant de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir à l'écart des bases. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder dans un endroit approprié. Séparer des bases. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.



### Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### Paramètres de contrôle Limites

d'exposition professionnelle

| Nom des ingrédients | Limites d'exposition  |
|---------------------|---|
| Acide nitrique      | CA Alberta Provincial (Canada, 4/2009).  15 min OEL: 4 ppm 15 minutes.  15 min OEL: 10 mg/m³ 15 minutes.  8 hrs OEL: 2 ppm 8 heures.  8 hrs OEL: 5.2 mg/m³ 8 heures.  CA British Columbia Provincial (Canada, 5/2015).  TWA: 2 ppm 8 heures.  STEL: 4 ppm 15 minutes.  CA Ontario Provincial (Canada, 7/2015).  TWA: 2 ppm 8 heures.  STEL: 4 ppm 15 minutes.  CA Quebec Provincial (Canada, 1/2014).  VEMP: 2 ppm 8 heures.  VEMP: 5.2 mg/m³ 8 heures.  VECD: 4 ppm 15 minutes.  VECD: 10 mg/m³ 15 minutes.  CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).  STEL: 4 ppm 15 minutes.  TWA: 2 ppm 8 heures. |
| Acide phosphorique  | CA Alberta Provincial (Canada, 4/2009).  15 min OEL: 3 mg/m³ 15 minutes.  8 hrs OEL: 1 mg/m³ 8 heures.  CA British Columbia Provincial (Canada, 5/2015).  TWA: 1 mg/m³ 8 heures.  STEL: 3 mg/m³ 15 minutes.  CA Ontario Provincial (Canada, 7/2015).  TWA: 1 mg/m³ 8 heures.  STEL: 3 mg/m³ 15 minutes.  CA Quebec Provincial (Canada, 1/2014).  VEMP: 1 mg/m³ 8 heures.  VECD: 3 mg/m³ 15 minutes.  CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).  STEL: 3 mg/m³ 15 minutes.  TWA: 1 mg/m³ 8 heures.  |

# Contrôles d'ingénierie appropriés

:Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin

de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

### Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

#### Protection oculaire/faciale

: Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection contre les produits chimiques et/ou écran facial. Si des risques respiratoires existent, un masque respiratoire complet peut être requis à la place.

#### Protection de la peau

**Protection des mains** 

: Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire

#### **Protection du corps**

: L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus.



### Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Autre protection pour la peau

: Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause.

#### **Protection respiratoire**

: En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement,

#### Produit à la DILLUTION RECOMMANDÉE

Paramètres de contrôle Limites d'expositionprofessionnelle

: Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air

inférieur aux limites recommandées ou légales.

#### Mesures de protection individuelle

Protection oculaire/faciale

Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection contre les produits chimiques et/ou écran facial. Si des risques respiratoires existent, un masque respiratoire complet peut être requis à la place.

Protection de la peau

: Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause.

Protection des mains

: Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire

Protection respiratoire

: En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement,

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Produit à la concentration initial

<u>Apparence</u>

État Physique : Liquide. [Clair.]
Couleur : Rouge

Odeur : Âcre.

Seuil olfactif : Non disponible.

pH : 1 [Conc. (% poids / poids): 1%]

Point de fusion : Non disponible.
Point d'ébullition : Non disponible.
Point d'éclair : Non disponible.
Taux d'évaporation : Non disponible.
Inflammabilité (solides et gaz) : Non disponible.
Limites inférieure et supérieure : Non disponible.

d'explosion (d'inflammation)

Tension de vapeur : Non disponible.

Densité de vapeur : Non disponible.

Densité relative : 1.25
Solubilité : Terminé.
Coefficient de partage n- : Non disponible.

octanol/eau

Température d'auto- : Non disponible.

inflammation

Température de décomposition Viscosité : Non disponible.: Non disponible.

Produit à la DILLUTION RECOMMANDÉE

: Liquide. [Clair.]: Non disponible.: Non disponible.: Non disponible.1.5 - 2.5



### Section 10. Stabilité et réactivité

: Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou Réactivité

ses ingrédients.

: Le produit est stable.

Stabilité chimique

Risque de réactions

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se

produit.

Conditions à éviter

dangereuses

: Aucune donnée spécifique.

Matériaux incompatibles

: Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : les métaux et les alcalins.

Produits de décomposition dangereux

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition

dangereux ne devrait apparaître.

## Section 11. Données toxicologiques

#### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat               | Espèces | Dosage    | Exposition |
|-----------------------------------|------------------------|---------|-----------|------------|
| Acide nitrique                    | CL50 Inhalation Vapeur | Rat     | 130 mg/m³ | 4 heures   |

#### Irritation/Corrosion

Il n'existe aucune donnée disponible.

Sensibilisation

Il n'existe aucune donnée disponible.

#### <u>Mutagénicité</u>

Il n'existe aucune donnée disponible.

#### Cancérogénicité

Il n'existe aucune donnée disponible.

Toxicité pour la reproduction

Il n'existe aucune donnée disponible.

#### Tératogénicité

Il n'existe aucune donnée disponible.

#### Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique

Il n'existe aucune donnée disponible.

#### Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Il n'existe aucune donnée disponible.

#### Risque d'absorption par aspiration

Il n'existe aucune donnée disponible.

Renseignements sur les voies

d'exposition probables

: Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

### Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque de graves lésions des yeux.

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Provoque de graves brûlures.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Produit à la DILLUTION RECOMMANDÉE

### Renseignements sur les effets toxicologiques

Contact avec les yeux : Provoque de graves lésions des yeux.

: Aucun effet important ou danger critique connu. Inhalation

Contact avec la peau : Provoque de graves brûlures.

: Aucun effet important ou danger critique connu. Ingestion



# Section 11. Données toxicologiques

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit :

douleur larmoiement rougeur

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : douleur ou

irritation Irritation rougeur

la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : douleurs

stomacale.

#### Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

Effets immédiats possibles : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets différés possibles : Aucun effet important ou danger critique connu.

Exposition de longue durée

Effets immédiats possibles : Aucun effet important ou danger critique connu. Effets différés possibles : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Généralité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Canadragéniaité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Tératogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu. Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

| Louindation de la toxicité digue |              |
|----------------------------------|--------------|
| Voie                             | Valeur ETA   |
| Orale                            | 100000 mg/kg |

#### Produit à la DILLUTION RECOMMANDÉE

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit :

douleur larmoiement rougeur

Inhalation : Dans les conditions normales d'utilisation, Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : douleur ou irritation

Irritation rougeur

la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : douleurs stomacales

**Exposition chronique** : Aucun effet important ou danger critique connu.



## Section 12. Données écologique

#### **Toxicité**

Il n'existe aucune donnée disponible.

#### Persistance et degradation

Il n'existe aucune donnée disponible.

#### Potentiel de bioaccumulation

| Nom du produit ou de l'ingrédient | LogP <sub>ow</sub> | BCF | Potentiel |
|-----------------------------------|--------------------|-----|-----------|
| Acide nitrique                    | -0.21              | -   | faible    |

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (Koc)

**Autres effets nocifs** 

: Non disponible.

: Aucun effet important ou danger critique connu.

## 13. Données sur l'élimination

#### Méthodes d'élimination

: Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux.

Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

#### Produit à la DILLUTION RECOMMANDÉE

Méthodes d'élimination

Lorsque c'est possible, éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut des solutions et de tous les co-produits doit obéir aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.



## 14. Informations relatives au transport

|   | Classification pour le TMD   | IMDG   | IATA   |
|---|--|--|--|
| Numéro ONU  | UN3264   | UN3264   | UN3264   |
| Désignation<br>officielle de<br>transport de<br>l'ONU | LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF,<br>ACIDE, N.S.A. (Acide nitrique, Acide<br>phosphorique)   | LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF,<br>ACIDE, N.S.A. (Acide<br>nitrique, Acide phosphorique) | LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF,<br>ACIDE, N.S.A. (Acide nitrique, Acide<br>phosphorique) |
| Classe de danger<br>relative au<br>transport          | 8  | 8  | 8  |
| Groupe d'emballage                                    | III  | III  | III  |
| Dangers environnementaux                              | Non.   | Non.   | Non.   |
| Autres informations                                   | Produit classé selon les sections suivantes des Règlements sur le transport des marchandises dangereuses : 2.40-2.42 (Classe 8). | -  | -  |

**AERG: 154** 

Protections spéciales pour l'utilisateur

: Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des contenants qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

# Section 15. Informations sur la réglementation

Listes canadiennes

INRP canadien : Les composants suivants sont répertoriés : Acide nitrique; Acide phosphorique

: Aucun des composants n'est répertorié.

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de

sur la protection de l'environnement)

Inventaire du Canada : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

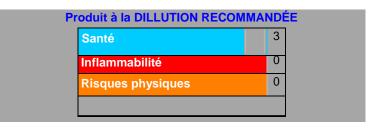


### Section 16. Autres informations

Hazardous Material Information System (États-Unis)

Produit à la Concentration commercial





Attention: L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas obligatoires sur les fiches signalétiques selon la clause 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les indiquer quand même. Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Vous pouvez vous procurer les matières HMIS® exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

### Section 16. Autres informations

National Fire Protection Association (États-Unis)

#### Produit à la Concentration commercial





Réimprimé avec la permission de NFPA 704-2001, 'Identification of the Hazards of Materials for Emergency Response Copyright (C) 1997, National Fire protection Association, Quincy, MA 02269. Cette reproduction n'est pas la position complète et officielle de la 'National Fire Protection Association', sur le sujet en référence, qui ne peut être représentée que par le standard, dans son entièreté.

Copyright (C) 2001, National Fire protection Association, Quincy, MA, 02269. Ce système d'avertissement est proposé dans l'intention d'être appliqué et interprété par des personnes qui ont reçu une formation appropriée pour identifier les dangers des produits chimiques, pour les incendies, la santé et la réactivité. L'usager est référé à un certain nombre limité de produits chimiques avec des classifications recommandées dans le NFPA 49 et NFPA 325, qui devraient être utilisées comme guide seulement. Que les produits chimiques soient ou non classées selon NFPA, toute personne utilisant les systèmes 704 pour classer des produits chimiques, le font à leurs risques.

Procédure utilisée pour préparer la classification

| Classification                       | Justification                   |
|--------------------------------------|---------------------------------|
| CORROSION CUTANÉE - Catégorie 1A     | Jugement expert                 |
| LÉSIONS OCULAIRES GRAVES Catégorie 1 | Sur la base de données d'essais |

#### **Historique**

Date d'édition : 05/10/2018

Version : 1

Élaborée par : Omnichem

**Légende des abréviations** ETA = Estimation de la toxicité aiguë

FBC = Facteur de bioconcentration

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

IATA = Association international du transport aérien

CVI = conteneurs en vrac intermédiaires

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogKoe = coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

NU = Nations Unies

RPD = Règlement sur les produits dangereux

Le contenu de cette fiche est également valide en espagnol pour couvrir Cuba et en français pour couvrir Haïti